



Cités interculturelles

L'art du brassage



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



” La diversité nous concerne tous, nous tous qui devons comprendre comment parcourir ce monde ensemble.

Jacqueline Woodson

Cités interculturelles (ICC) est un programme du Conseil de l'Europe ayant pour objet d'aider les pouvoirs publics locaux à concevoir des politiques d'intégration inclusives et à les mettre en œuvre. Le programme repose sur le « **modèle de politique d'intégration interculturelle** », qui s'attache à donner aux collectivités locales, aux organisations et aux entreprises les moyens de gérer la diversité de la population de manière à garantir une valeur égale pour toutes les identités, la cohésion et l'avantage concurrentiel.

■ Sur le plan des politiques locales, l'intégration interculturelle est une approche globale dépassant les clivages politiques et les cloisonnements administratifs, menée par des responsables politiques engagés. Les politiques d'intégration interculturelle sous-entendent une réorientation stratégique visant à développer les capacités institutionnelles qui garantissent l'égalité des droits et des chances pour tous, et assurent la promotion d'une interaction et d'un brassage interculturels positifs tout en encourageant la participation et le partage du pouvoir. Le modèle est utile aux pouvoirs publics pour mener à bien les objectifs d'inclusion, d'égalité et de prospérité, en libérant le potentiel de sociétés plurielles tout en réduisant au minimum les risques liés à la mobilité humaine et à la diversité culturelle.

■ Le programme Cités interculturelles est désormais mis en œuvre par plus de 130 villes, tant en Europe qu'au-delà, y compris en Australie, au Canada, au Japon, en Israël, au Mexique, au Maroc et aux États-Unis.

IDENTIFIER

les potentiels de votre ville, les forces, les besoins et les défis

PLANIFIER

la façon d'utiliser votre potentiel et vos forces pour surmonter les défis

ASSOCIER

l'ensemble des citoyens pour élaborer et engager des politiques visant à bâtir une ville pour l'avenir



Travailler ensemble avec d'autres villes sur une plate-forme mondiale permet de développer des projets multiples

Tenir compte de la diversité, c'est se donner de nouvelles possibilités de croissance, de prospérité et de développement durable

Associer les citoyens à la construction de l'avenir de leur ville, c'est développer leur sentiment d'appartenance et de responsabilité

L'intégration interculturelle : un modèle politique qui fonctionne

Le modèle politique d'intégration interculturelle découle d'une analyse approfondie des pratiques urbaines et d'un large éventail de normes internationales. Par ailleurs, des études menées dans les domaines de l'économie, de la gestion et de la psychologie montrent que la diversité est source d'avantages considérables pour les organisations et les villes en termes d'innovation, de productivité et de capacité à résoudre les problèmes. Il est également attesté qu'il existe une corrélation directe entre les politiques interculturelles et le bien-être des citoyens. Une étude publiée par le Migration Policy Group en janvier 2018 montre que : 1) les politiques interculturelles locales jouent un rôle moteur dans le bien-être local ; 2) elles constituent l'un des facteurs les plus déterminants d'une perception positive des migrants par l'opinion publique ; 3) elles améliorent la confiance des citoyens envers les institutions publiques et les services publics, et n'aliènent pas les électeurs.

Le programme Cités interculturelles propose une méthodologie globale pour aider les villes à élaborer leurs stratégies de gestion de la diversité et d'intégration, un cadre communautaire favorisant la mise en commun de bonnes pratiques, ainsi qu'une panoplie d'outils d'élaboration des politiques et d'évaluation.

Des méthodologies innovantes

Le programme Cités interculturelles a expérimenté une série de méthodologies et élaboré des notes d'orientation pour aider les autorités locales à concevoir et mettre en œuvre des politiques interculturelles globales couvrant différents domaines tels que le développement économique, l'urbanisme et la réhabilitation urbaine, l'interaction interculturelle, la médiation, la sûreté et la sécurité, la participation, etc. La **stratégie anti-rumeurs, qui vise à éliminer les causes profondes de la discrimination**, offre un exemple de ces méthodologies. Elle implique d'identifier et de casser les préjugés et rumeurs liés à la diversité, qui ouvrent la voie aux attitudes racistes et discriminatoires. Le programme Cités interculturelles est fermement convaincu que les préjugés et les discriminations prospèrent dans les sociétés marquées par la ségrégation et le manque d'interaction et de dialogue entre les personnes. L'intégration interculturelle vise explicitement à combler les lacunes en matière de communication qui peuvent renforcer la discrimination, voire créer de nouveaux types de discrimination. Elle exige également des professionnels qu'ils se concentrent non seulement sur les interactions entre les majorités et les minorités mais aussi au sein de différents groupes où des processus cachés d'inégalité et d'injustice peuvent exister.



Adhérer au programme ICC : pourquoi ?

Le programme Cités interculturelles est davantage qu'un programme de renforcement des capacités : c'est également une plate-forme ayant vocation à mettre en relation villes et dirigeants du monde entier et à les rassembler au sein d'une communauté où les initiatives et pratiques mises en œuvre par une ville sont analysées et partagées pour inspirer les autres. Le **réseau des Cités interculturelles** constitue un laboratoire sans équivalent pour l'innovation politique locale, ainsi qu'une coalition de villes qui considèrent, et en apportent la preuve, que la diversité, quand elle est gérée de manière responsable et compétente, est un atout majeur pour les sociétés européennes. Le programme Cités interculturelles est une plate-forme mondiale mobilisant l'ensemble des citoyens pour construire l'avenir de leur territoire en ayant recours à la diversité comme ressource. Quelle que soit la taille du territoire, les responsables politiques et les citoyens peuvent définir ensemble une vision en faveur d'une société ouverte et pluraliste, et faire de la démocratie inclusive une réalité de tous les jours. La construction de l'avenir de nos villes passe par une voie qui insufflera de nouvelles idées aux services municipaux, aux institutions éducatives et culturelles, aux services publics, aux entreprises et aux syndicats ainsi qu'aux groupes de la société civile, encourageant l'élaboration de politiques nourries par une culture collaborative, participative, créative et inclusive.

Que propose le programme ICC aux villes participantes ?

Afin de soutenir le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation d'une stratégie interculturelle, le programme Cités interculturelles apporte un soutien méthodologique et propose **des profils de villes détaillés, une base de données consacrée aux bonnes pratiques, un guide pas à pas ainsi que des manuels, des guides et des notes d'orientation** sur l'approche interculturelle dans des domaines d'action particuliers.

Pour débiter son parcours en tant que ville interculturelle, chaque nouveau membre est invité à remplir, dans le cadre d'un processus collaboratif supervisé par une instance municipale transversale, le questionnaire de l'« **INDEX des Cités interculturelles** ». L'INDEX ICC est un outil de suivi des efforts déployés par les villes pour encourager la participation, l'interaction, l'égalité des chances et l'intégration des principes de l'interculturalisme et des atouts de la diversité. Sur cette base, le Conseil de l'Europe renvoie un rapport analytique contenant des recommandations et des exemples de bonnes pratiques provenant d'autres villes. Dans un second temps, des experts indépendants et un représentant du Conseil de l'Europe effectuent une visite d'experts à laquelle participent des responsables municipaux et un large éventail de parties prenantes locales, afin de passer en revue leurs politiques à travers le prisme interculturel. Les acteurs locaux sont ensuite guidés dans l'élaboration (ou la révision) d'une stratégie interculturelle globale pour gérer positivement la diversité et faire de la diversité un avantage.

Visites d'étude, événements thématiques et transfert d'innovation familiarisent de très nombreux décideurs, professionnels et militants de chaque ville aux réflexions et discussions engagées avec leurs pairs du monde entier. Ces événements ont recours à des formats interactifs, axés sur les aspects pratiques et conçus pour insuffler une énergie, apporter des innovations et suggérer des idées dans le processus d'élaboration des stratégies, tout en contribuant à forger une alliance entre les parties prenantes.

Par l'intermédiaire du « **Laboratoire sur la politique d'intégration inclusive** », le programme Cités interculturelles crée également des conditions propices à l'élaboration d'une gouvernance multiniveaux en matière de diversité et d'inclusion. Il facilite la poursuite d'un dialogue et d'une coopération continue entre les responsables politiques locaux, régionaux et nationaux à propos des politiques d'intégration inclusives.

Gros plan sur...

Les conflits qui peuvent être provoqués par le relativisme culturel, la peur ou la suspicion à l'égard de l'« autre », ainsi que la discrimination, le racisme et les actes motivés par la haine, sont autant de défis auxquels sont confrontées les forces de police et les autorités publiques des villes interculturelles. Afin d'aider la police locale et les autres acteurs du maintien de l'ordre à s'adapter à la diversité de la population qu'ils sont chargés de protéger, le programme Cités interculturelles favorise l'intégration d'une police de proximité dans un contexte interculturel, une stratégie de maintien de l'ordre qui propose une approche de la surveillance et de la prévention fondée sur les liens et sur la confiance mutuelle. Cette stratégie de police de proximité repose sur les principes fondamentaux de l'interculturalisme et établit une relation étroite entre sécurité et qualité de vie, en invitant les citoyens à participer à la recherche de solutions locales pour garantir la sécurité dans l'espace public. Le programme ICC adresse à la police locale des conseils sur la manière d'appliquer les principes du maintien de l'ordre pour établir des procédures, des protocoles, des structures et des unités spécialisées au sein de la police. L'objectif est de s'attaquer efficacement aux défis résultant de la diversité qui peuvent empêcher une cohabitation harmonieuse, à moyen et à long terme.

Votre ville sera-t-elle la prochaine ?

La diversité est devenue une caractéristique essentielle des sociétés d'aujourd'hui et elle est particulièrement tangible dans les centres urbains. Si des personnes d'origines nationales, ethniques, linguistiques et religieuses diverses ont immensément contribué à la prospérité de l'après-guerre, les inégalités liées à l'origine, à la culture et à la couleur de la peau persistent, et l'anxiété concernant le pluralisme, l'identité et les valeurs communes est souvent politiquement instrumentalisée. La promotion de l'équité et de la cohésion dans des sociétés culturellement diverses est devenue un défi de plus en plus difficile à relever. Les villes sont particulièrement bien placées pour imaginer et tester les réponses à apporter à ce défi. Le Conseil de l'Europe et ses villes partenaires ont élaboré et validé une approche interculturelle de l'intégration et de l'inclusion, qui permet aux villes d'appliquer des politiques qui mettent la diversité au service du développement personnel et sociétal.

L'avenir est ici : rejoignez la communauté des Cités interculturelles et prenez part au changement.

” La diversité est un aspect de l'existence humaine qui ne peut être éradiqué ni par le terrorisme, ni par la guerre, ni par la haine autodestructrice. Le seul moyen de conquérir la diversité est de reconnaître et de faire connaître la richesse des valeurs qu'elle représente pour tous.

Aberjhani



CONTACT

Unité des Cités interculturelles
Conseil de l'Europe
DGII – Démocratie
intercultural.cities@coe.int

www.coe.int/citesinterculturelles

 @ICCities

 www.facebook.com/ICCities

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE